

Diagnostic Immobilier – Niveau 5

En application de l'[Article L6113-1](#), en rapport avec la [LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 31 \(V\)](#)

« Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un référentiel d'activités qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un référentiel de compétences qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un référentiel d'évaluation qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. »

Référentiels de certification

Référentiel d'activités	Référentiel de compétences	Référentiel d'évaluation	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
<p>Activité 1 : (C1, C2)</p> <p>Dans le cadre de ses activités, le diagnostiqueur immobilier identifie selon une approche rigoureuse les spécificités et les besoins en diagnostics d'un bien à usage d'habitation, en collectant et analysant les données disponibles, afin de précisément déterminer le cadre de sa mission, et anticiper les exigences techniques, réglementaires et sécuritaires de son intervention.</p>	<p>1. Conduire un entretien client et déterminer la nature, le contexte et les objectifs d'une mission de diagnostics immobiliers, notamment en collectant les informations et les documents nécessaires et utiles, afin de définir précisément le périmètre et les enjeux de la mission pour y répondre efficacement, dans le respect du cadre légal et réglementaire applicable.</p>	<p>Voie formative :</p> <p>Format d'évaluation : Mise en situation professionnelle réelle reconstituée - Pratique orale de type « jeu de rôle »</p> <p>Dans un cadre simulé réaliste, de manière concrète et professionnelle, le candidat conduit un entretien visant à démontrer sa capacité à collecter l'ensemble des informations, éléments et données, nécessaires et utiles, pour déterminer le périmètre de sa mission et ses modalités d'exécution.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Instaure un dialogue professionnel et à pose des questions ciblées - Expose clairement et de manière concise la démarche pour déterminer la nature de la mission, en articulant les étapes et les priorités. - Identifie les éléments clés liés au contexte immobilier, comme l'usage du bien, son état général, et toute contrainte spécifique pertinente (réglementaire ou technique). - Met en œuvre un questionnement structuré pour explorer les besoins et attentes du client - Reformule avec précision les informations collectées pour confirmer leur compréhension et garantir une validation commune avec le client ou interlocuteur

<p><u>Situations de travail :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Entretien avec client pour identifier avec lui le contexte et l'objet de sa demande, ainsi que collecter l'ensemble des données nécessaires et utiles - Analyse des différents éléments - Identification des diagnostics obligatoires et complémentaires - Vérification des dispositions sectorielles applicables (veille) pour garantir la conformité du processus et des diagnostics, et identifier le cas échéant les ajustements nécessaires ainsi que les besoins en expertise complémentaire - Réalisation d'une visite initiale afin d'observer et vérifier les caractéristiques spécifiques du bien, et confirmer le découpage des différentes zones - Identification des éventuels obstacles logistiques ou risques pour les occupants - Repérage des aménagements nécessaires pour permettre l'accès et la mobilisation de ressources spécifiques - Adaptation de la communication sous toutes ses formes aux éventuelles situations de 		<p><u>VAE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Étude du livret 2 - Entretien avec le jury - Mise en situation professionnelle reconstituée si nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Vérifie l'exhaustivité des informations demandées, telles que les données techniques, documents administratifs ou historiques du bien, afin de garantir leur pertinence pour la mission. - Collecte les informations de manière pertinente et avec complétude : historiques du bâtiment, plans, permis de construire, acte de vente, date de construction, caractéristiques techniques, caractéristiques des matériaux, équipements, systèmes, diagnostics antérieurs, type d'isolation, matériaux de construction, factures d'entretien et/ou de travaux réalisés, factures de consommation énergétique, rapports de maintenance... - Interroge les spécificités du bien : contexte, type, superficie, usage, localisation, environnement, situation... - Analyse les spécificités du contexte (localisation, type de bien, environnement) pour adapter le périmètre et les diagnostics à réaliser - Justifie les diagnostics proposés en les alignant sur les exigences légales tout en expliquant la pertinence de diagnostics complémentaires éventuels - Précise les limites éventuelles du périmètre de diagnostic (accessibilité, données non disponibles) et propose des solutions alternatives - Corrèle les exigences réglementaires aux caractéristiques spécifiques du bien et les explicite clairement à l'interlocuteur. - Fait la distinction entre diagnostics obligatoires et diagnostics complémentaires, en expliquant leur utilité respective - Adopte une posture professionnelle et un vocabulaire clair, garantissant une communication adaptée et compréhensible - Utilise des supports appropriés pour la prise de notes, garantissant une traçabilité efficace de la démarche et des conclusions - Réalise une synthèse finale structurée, reprenant les éléments clés discutés, définissant clairement le périmètre de la mission et validant les objectifs avec l'interlocuteur
--	--	---	---

<p>handicap et/ou de maladie/sensibilité invalidante</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte du cadre légal et réglementaire ainsi que de l'obligation de garantir la sécurité des personnes et des biens 			<ul style="list-style-type: none"> - Décrit les modalités générales d'exécution de la mission, en assurant une transparence sur le déroulement, les étapes, et les contraintes éventuelles - Adapte sa présentation aux éventuelles situations de handicap et/ou de maladie/sensibilité invalidante, ou à défaut ou à défaut explicite sa prise en compte
	<p>2. Analyser les éléments relatifs à la demande de diagnostics immobiliers, notamment à partir des données collectées et d'un repérage visuel du site, afin d'identifier les spécificités du bien, les diagnostics réglementaires et complémentaires à réaliser, requérant le cas échéant la mobilisation d'un tiers, et anticiper les besoins relatifs à la bonne exécution de la mission dans le strict respect des dispositions visant à garantir la sécurité des personnes et des biens.</p>	<p>Voie formative :</p> <p>Format d'évaluation : Mise en situation professionnelle reconstituée - Production écrite</p> <p>Sur la base d'une étude de cas concret visant un projet de diagnostics immobiliers, et à partir d'un dossier complet qui lui est remis, le candidat rédige un document professionnel clair et structuré, constitué de ses observations et analyses des données et des informations fournies.</p> <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Étude du livret 2 - Entretien avec le jury - Mise en situation professionnelle reconstituée si nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Identifie et extrait les informations pertinentes, signale les incohérences ou les lacunes et propose des hypothèses cohérentes et appropriées à partir des documents fournis - Repère les éléments manquants ou incohérents et formulation d'hypothèses pertinentes - Identifie, à partir des plans, schémas et/ou photos, les indicateurs suggérant des problématiques ou des risques spécifiques - Repère les spécificités du site, les caractéristiques techniques, environnementales et contextuelles du bien immobilier, tout en intégrant les contraintes et les risques associés - Précise les diagnostics obligatoires et justifie le cas échéant les diagnostics complémentaires à opérer eu égard le contexte - Renseigne et précise ceux nécessitant l'intervention d'un tiers (laboratoire, spécialiste...) - Détermine les ressources, outils et équipements requis pour une bonne exécution de la mission - Identifie les éventuelles contraintes logistiques ou organisationnelles (temps, accès, préparation spécifique...), anticipe les besoins liés à la mission, et propose des solutions en anticipation - Identifie et analyse les risques liés à l'intervention et renseigne les mesures visant à garantir la sécurité des personnes et des biens - Corrèle les diagnostics proposés aux obligations légales et explicite leur application au cas étudié

			<ul style="list-style-type: none"> - Identifie une logistique réaliste et adaptée aux contraintes identifiées - Structure de manière logique son analyse et ses conclusions - Produit une synthèse finale qui intègre l'ensemble des analyses et justifie les choix opérés pour répondre aux objectifs et contraintes de la mission
<p>Activité 2 : (C3)</p> <p>Dans le cadre de ses activités, le diagnostiqueur immobilier collecte, analyse, et actualise en continu les informations relatives aux évolutions légales, réglementaires, normatives, techniques, technologiques, sociales, sociétales et concurrentielles du secteur, afin de garantir la conformité des diagnostics réalisés, optimiser les pratiques professionnelles, et renforcer la qualité du service offert aux clients, tout en anticipant les attentes du marché et la mobilisation de ressources innovantes pertinentes.</p> <p><u>Situations de travail :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Consulter les bulletins officiels et les publications légales - Participe à des webinaires ou des conférences spécialisées, groupes professionnels et/ou forums 	<p>3. Concevoir un processus de veille sectorielle automatisée reposant sur la combinaison de sources fiables, d'outils adaptés et d'une organisation rigoureuse, afin de garantir la conformité légale et réglementaire, renforcer sa crédibilité et se positionner en expert dans un secteur en constante évolution.</p>	<p>Voie formative :</p> <p>Format d'évaluation : Mise en situation professionnelle reconstituée - Production écrite</p> <p>Sur la base d'une étude de cas concret visant une activité de diagnostics immobiliers, à partir d'un dossier complet qui lui est remis pour les besoins de l'épreuve comprenant l'ensemble des éléments nécessaires et utiles, le candidat conçoit un processus de veille sectorielle automatisé, efficace et efficient, selon une méthodologie structurée.</p> <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Étude du livret 2 - Entretien avec le jury - Mise en situation professionnelle reconstituée si nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Détermine les objectifs de la veille (législatives, réglementaires, techniques, technologiques, commerciales, handicap...) et leur finalité - Analyse les besoins et les objectifs spécifiques - Identifie les domaines prioritaires et les types d'informations recherchées - Analyse les informations disponibles dans le dossier, évalue les sources d'information utilisées, sélectionne en justifiant celle considérées comme pertinentes pour garantir la qualité de la veille (sites institutionnels, bases de données, blogs spécialisés, réseaux professionnels...) - Comparer et sélectionner des outils numériques de veille adaptés pour l'automatisation (agrégateurs de flux RSS, outils de surveillance des réseaux et de notification, plateformes de veille...) - Propose des indicateurs pertinents visant à évaluer l'efficacité du système - Organise le processus de veille en mettant en place un système de collecte et de tri des informations efficace, et en définissant une fréquence et des priorités pertinentes - Configure les outils sélectionnés de manière à automatiser la surveillance des sources identifiées - Planifie une revue régulière pertinente des sources, outils, méthodes ainsi que des informations collectées, permettant de garantir leur pertinence et leur efficacité...

<ul style="list-style-type: none"> - Échange avec des professionnels du secteur et de secteurs connexes - Consulte les articles de revues professionnelles - Interroge les organisations professionnelles et/ou les chambres syndicales - Consulte les guides techniques émis par des organismes accrédités - Identifie les innovations technologiques (appareils, logiciels) facilitant l'accès au logement, au travail ou à l'information pour les personnes en situation de handicap - Suit les tendances en matière d'urbanisme et d'aménagement inclusif via des revues professionnelles - Étudie et compare les usages et pratiques nationales et territoriales ... 			
<p>Activité 3 : (C4, C5, C6)</p> <p>Dans le cadre de ses activités, le diagnostiqueur immobilier formalise et présente les engagements commerciaux en rapport avec sa mission identifiée.</p> <p>Il rédige la proposition commerciale conformément aux obligations légales</p>	<p>4. Établir une proposition commerciale standardisée sur la base d'une grille tarifaire clairement identifiée, précise, et complète, dans le respect des obligations légales et réglementaires, détaillant les prestations proposées, leur coût et les conditions générales,</p>	<p>Voie formative :</p> <p>Format d'évaluation : Mise en situation professionnelle réelle reconstituée - Production technique</p> <p>Sur la base d'une étude de cas concret et à partir d'un dossier comprenant l'ensemble des éléments utiles et</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse pertinente des éléments et données fournies dans le dossier traduisant une bonne compréhension des besoins du client - Identifie les prestations à proposer, détermine les diagnostics nécessaires et toutes actions complémentaires à opérer, en correspondance avec le bien et le contexte - Rédige une proposition claire, précise et structurée de manière logique, comprenant l'ensemble des sections nécessaires

<p>et réglementaires, la présente et la négocie auprès des clients. Il établit les documents contractuels formalisant les prestations, afin de garantir la satisfaction des parties et la sécurité juridique des engagements.</p> <p><u>Situations de travail :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte des demandes exprimées par le client pour déterminer les prestations de diagnostic nécessaires - Constitution d'un dossier de mission incluant l'ensemble des informations préalables (documents cadastraux, plans, autorisations d'accès...) - Structuration d'une offre détaillée précisant les diagnostics à effectuer, leur coût, les conditions générales et particulières, ainsi que les délais d'exécution - Intégration des actions complémentaires potentiellement nécessaires (intervention d'un tiers, diagnostics additionnels...) avec explication des modalités de mise en œuvre 	<p>incluant les éventuelles actions complémentaires opportunément à opérer et leur modalités de mise en œuvre, afin de définir les contours de la mission, assurer sa conformité, obtenir l'accord du client et assurer sa satisfaction.</p>	<p>nécessaires qui lui est remis, le candidat rédige une proposition commerciale complète, précise, détaillée et explicite, en adéquation avec les besoins décrits du client, selon un format standardisé répondant aux obligations légales et réglementaires.</p> <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Étude du livret 2 - Entretien avec le jury - Mise en situation professionnelle reconstituée si nécessaire 	<p>(présentation de l'entreprise, description des prestations, conditions générales...)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décrit avec précision les diagnostics proposés, les éventuelles actions complémentaires, et les modalités de leur mise en œuvre de façon détaillée et compréhensible - Corrèle pour chacun le cadre réglementaire correspondant - Respecte les dispositions légales et réglementaires applicables en termes de structure, de composition, de mentions obligatoires... - Présente un tarif clair et justifié pour chaque prestation, inclus le cas échéant la sollicitation d'éventuels experts, en détaillant les coûts additionnels éventuels, les conditions de facturation et les modalités de paiement - Précise le périmètre exact de la mission, les exclusions éventuelles, ainsi que les délais d'exécution prévus - Prend en compte les spécificités du client et du bien - Respecte les obligations imposées par le Code de la consommation et les réglementations spécifiques aux diagnostics immobiliers - Décrit les modalités de prise en considération des éventuelles situations de handicap et/ou de maladie/sensibilité invalidante - Valorise l'entreprise, la qualité des prestations et des services proposés - L'ensemble des éléments nécessaires sont intégrés et la proposition répond concomitamment aux attentes du client et aux obligations légales - La proposition engage le client en clarifiant les responsabilités et les obligations relatives à chacune des parties - Présente une synthèse récapitulative qui met en avant les avantages de l'offre orientée vers l'obtention de l'accord du client - Mise en page professionnelle, emploie un vocabulaire adapté
---	--	--	--

<ul style="list-style-type: none"> - Vérification de la conformité de la proposition avec les exigences légales et réglementaires 			<ul style="list-style-type: none"> - Prend en compte sur tout ou partie les éventuelles situations de handicap (FALC...) et/ou de maladie/sensibilité invalidante, ou à défaut explicite et détaille les modalités de sa prise en compte
<ul style="list-style-type: none"> - Préparation de supports clairs et pédagogiques pour expliciter le contenu de l'offre (descriptif des prestations, obligations légales, méthodologie des diagnostics) - Présentation orale de la proposition au client, en mettant en avant les bénéfices et les enjeux réglementaires associés - Réponse aux questions ou objections du client avec argumentation technique et commerciale - Validation de l'offre par le client avec signature de la proposition commerciale - Établissement de l'ordre de mission correspondant, en précisant les modalités d'exécution des prestations, les engagements réciproques et les éventuelles contraintes spécifiques (délais, conditions d'accès...) - Formalisation rigoureuse des engagements pour prévenir tout litige et garantir une traçabilité optimale - Adaptation de la communication sous toutes ses formes aux 	<p>5. Soumettre oralement une proposition commerciale au client, avec professionnalisme et pédagogie, en corrélant les différents éléments constitutifs aux dispositions réglementaires applicables, et argumentant les préconisations de diagnostics complémentaires, afin de renforcer la relation, d'engager le client et formaliser l'accord.</p>	<p>Voie formative :</p> <p>Format d'évaluation : Mise en situation professionnelle réelle reconstituée - Pratique orale de type « jeu de rôle »</p> <p>Dans un cadre simulé réaliste, de manière concrète et professionnelle, le candidat conduit un entretien visant à démontrer sa capacité à présenter avec méthode, pédagogie et clarté, une proposition commerciale, en explicitant et argumentant ses propositions.</p> <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Étude du livret 2 - Entretien avec le jury - Mise en situation professionnelle reconstituée si nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Se présente de manière professionnelle et établit un climat de confiance dès le début de l'échange - Résume brièvement le contexte de la mission et rappelle les attentes identifiées du client (jury) - Explique chaque diagnostic et prestation avec clarté et précision, en justifiant leur pertinence rapportées au contexte et aux obligations légales - Présente les diagnostics complémentaires recommandés et les justifie selon des arguments clairs et des exemples concrets, corrélés aux besoins du client, aux spécificités du bien, et au cadre légal et réglementaire - Présente les tarifs associés de manière transparente, en détaillant les prestations incluses dans le coût - Justifie la cohérence entre les prestations proposées et les obligations légales applicables au bien concerné - S'appuie sur des supports ou des outils visuels pour illustrer la proposition (tableaux, exemples concrets, extraits de réglementations) - Explique les liens entre les diagnostics proposés et les réglementations applicables - Précise les enjeux de conformité pour le client en cas de vente ou de location - Évoque les modalités de paiement ou les éventuelles options - Utilise un langage clair et accessible, évitant les termes techniques non expliqués - Adapte son discours en fonction des besoins, des préoccupations ou du niveau de connaissance supposé du client - Identifie les objections potentielles et y répond de manière posée, argumentée et professionnelle

<p>éventuelles situations de handicap et/ou de maladie/sensibilité invalidante</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte du cadre légal et réglementaire ainsi que de l'obligation de garantir la sécurité des personnes et des biens 			<ul style="list-style-type: none"> - Clôture la proposition commerciale en résumant les points principaux abordés et en précisant les étapes à suivre après formalisation de l'accord - Adapte sa présentation aux éventuelles situations de handicap et/ou de maladie/sensibilité invalidante, ou à défaut ou à défaut explicite sa prise en compte
	<p>6. Établir un ordre de mission en correspondance avec la proposition commerciale préalablement signée par le client, selon un modèle standardisé conforme aux attendus réglementaires, en précisant les modalités d'exécution des prestations convenues, afin de formaliser les engagements réciproques, assurer transparence, conformité et sécurité juridique dans la relation commerciale.</p>	<p>Voie formative :</p> <p>Format d'évaluation : Mise en situation professionnelle réelle reconstituée - Production technique</p> <p>Sur la base d'une étude de cas concret et à partir d'une proposition commerciale préalablement établie qui lui est fournie pour les besoins de l'épreuve, le candidat rédige l'ordre de mission correspondant conformément aux attentes réglementaires et contractuelles, visant à assurer la transparence et la sécurité juridique.</p> <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Étude du livret 2 - Entretien avec le jury - Mise en situation professionnelle reconstituée si nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Vérifie que la proposition commerciale est bien signée par le client indiquant son accord - Identifie clairement les prestations convenues et leurs modalités d'exécution visant à en assurer une description fidèle - Structure le document de manière logique selon des sections bien identifiées - Utilise un langage clair visant à garantir la compréhension du client - Assure la présence des mentions obligatoires (informations sur les parties, nature des prestations, coût, délais d'exécution, et références réglementaires...) - Décrit les prestations convenues avec un niveau de détail visant à éviter toute ambiguïté - Indique les modalités pratiques d'exécution (dates, horaires, lieux d'intervention...) - Mentionne toute spécificité ou exigence particulière liée à la mission (conditions d'accès au site, contraintes techniques...) - Mentionne les règles de résiliation ou modification de la mission - Intègre des clauses liées à la force majeure, les limites de responsabilité et les garanties offertes - Évoque les éventuelles prestations complémentaires éventuelles et leur cadre d'application - Inclut les clauses et éléments relatifs aux obligations légales et réglementaires du diagnostiqueur, les obligations du client, les limites de responsabilité et les références aux réglementations applicables

			<ul style="list-style-type: none"> - Précise les engagements réciproques des parties pour assurer la transparence et la sécurité juridique - Prévoit les espaces nécessaires pour les signatures des parties, indiquant leur accord final - Prend en compte sur tout ou partie les éventuelles situations de handicap (FALC...) et/ou de maladie/sensibilité invalidante, ou à défaut explicite et détaille les modalités de sa prise en compte
<p>Activité 4 : (C7)</p> <p>Afin de garantir l'efficacité de sa mission, le diagnostiqueur immobilier assure une préparation exhaustive de son intervention. Il anticipe les contraintes, s'assure du respect du cadre légal et réglementaire à chaque étape, optimise la gestion des ressources et des équipements pour minimiser les risques techniques ou humains, et garantir la satisfaction client grâce à une organisation rigoureuse et une communication transparente.</p> <p><u>Situations de travail :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation du déplacement en tenant compte des contraintes d'accessibilité du site, et des actions à réaliser - Adapter le plan d'action pour minimiser les impacts sur les occupants et répondre à d'éventuelles contraintes 	<p>7. Préparer méthodiquement son intervention et la réalisation des diagnostics conformément à l'ordre de mission notamment en, tenant compte des spécificités du bien, s'assurant de la disponibilité et de l'état du matériel ainsi que de la validité de ses certifications, communiquant efficacement avec le client et les parties prenantes, afin d'assurer une réalisation optimisée de la mission, garantir la sécurité des biens et des personnes, la complétude, la qualité et la conformité des diagnostics réalisés.</p>	<p>Voie formative :</p> <p>Format d'évaluation : Mise en situation professionnelle réelle - Production écrite</p> <p>Sur la base d'une étude de cas concret, à partir d'un dossier complet qui lui est remis pour les besoins de l'épreuve comprenant l'ensemble des éléments nécessaires et utiles, le candidat caractérise une mission de diagnostic immobilier selon un processus de préparation et d'exécution optimisé, en respectant les exigences techniques, légales et organisationnelles de manière à garantir la qualité, la sécurité, et la conformité des diagnostics réalisés.</p> <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Étude du livret 2 - Entretien avec le jury - Mise en situation professionnelle reconstituée si nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Identifie les prestations à réaliser et leurs spécificités - Vérifie la complétude et la cohérence des documents et données transmises permettant la bonne réalisation de la mission (validité des certifications de personne requises, assurance...) - Signale les éventuels manquements ou écarts observés et les éventuelles autorisations à solliciter - Vérifie que les attentes et les contraintes particulières sont bien prises en compte dans l'ordre de mission eu égard l'étude des éléments fournis au dossier - Vérifie l'accès au site et les autorisations nécessaires, et signale le cas échéant les éléments absents ou insuffisamment décrits - Identifie les éventuels obstacles liés aux caractéristiques du bien et propose des actions concrètes - Souligne les éventuelles zones d'ombre ou points spécifiques à anticiper avant l'intervention - Évalue les risques liés à la mission et renseigne les équipements de protection nécessaires et les mesures à adopter visant à garantir la sécurité des personnes et des biens - Renseigne les modalités de l'intervention avec méthodologie, complétude et cohérence, en tenant compte des zones difficiles d'accès ou des parties potentiellement exclues - Précise les actions à mener par le client pour permettre la réalisation des diagnostics de manière efficace et optimisée, ainsi que les modalités selon lesquelles il informe les différents acteurs (propriétaire, copropriétaires, locataires, syndics...)

<p>structurelles ou organisationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vérification de la licence et mise à jour du logiciel de calcul réglementé (DPE) - Vérification de la validité des certifications personnelles requises pour la mission ainsi que de la disponibilité et du bon état des équipements et outils mobilisés - Préparation des dispositifs de sécurité : masques, gants, protections pour les biens et les personnes - Validation des qualifications des tiers mobilisés si nécessaire - Coordination éventuelle avec d'autres intervenants ou parties prenantes - Contact avec le client pour rappeler les objectifs de la mission, les documents à préparer, et les modalités de réalisation - Clarification des règles de sécurité et des comportements attendus des occupants durant l'intervention 			<ul style="list-style-type: none"> - Renseigne les dispositions réglementaires applicables - Décrit avec complétude les matériels, appareils, outils, EPI et autres ressources à mobiliser et leur fonction - Décrit les vérifications à réaliser et les paramétrages/calibrages/étalonnages à opérer, ainsi que leurs modalités d'exécution - Identifie pour anticipation les besoins pouvant être liés à un imprévu - Segmente le bâtiment en zones d'intervention cohérentes - Séquence les étapes de la prestation de manière logique et pertinente, en tenant compte des contraintes identifiées, de la disponibilité des matériels, appareils, outils et EPI, et de l'intervention d'éventuels experts - Planifie un temps suffisant pour chaque diagnostic et prévoit des marges en cas d'imprévis - Présente des supports de prise de notes et/ou de consignation pertinents - Prend en compte le cas échéant les éventuelles situations de handicap et/ou de maladie/sensibilité invalidante
<p>Activité 5 : (C8, C9, C10, C11, C12, C13, C14, C15)</p>	<p>8. Effectuer les mesures de surface requises par la loi Carrez, visant la vente de lots en copropriété, ou d'une fraction de lot, et produire</p>	<p>Voie formative :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Identifie précisément les éléments du dossier nécessaires à la réalisation des mesures de surfaces visant la loi Carrez et le loi Boutin, tout en les différenciant nettement (plans, acte de vente, règlement de copropriété, historique des travaux...)

<p>Dans le cadre de la réalisation d'une mission de diagnostics immobilier, le professionnel assure une mise en œuvre rigoureuse du processus et des procédures jusqu'à la restitution des rapports correspondants. Il garantit sa conformité avec les dispositions légales et réglementaires ainsi que la sécurité des personnes et des biens dans toutes les phases du déroulé en s'appuyant sur une méthodologie standardisée, des outils appropriés, et le respect des normes en vigueur.</p> <p><u>Situations de travail :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre des mesures préventives pour éviter tout incident ou accident durant l'intervention - Identification et gestion proactive des situations non conformes ou des imprévus - Mise en place de solutions temporaires pour sécuriser la mission ou ajuster la planification si nécessaire - Réalisation pour chaque diagnostic des paramétrages, calibrages/étalonnage des outils et équipements utilisés 	<p>le certificat de mesurage correspondant permettant la constitution du DDT, en calculant la surface privative exacte des biens conformément au cadre légal et réglementaire, afin de fournir une information claire et précise sur la superficie, permettant d'évaluer la valeur du bien et éviter les litiges.</p> <p>9. Effectuer les mesures de surface requises par la loi Boutin, visant la location de logements soumis à bail locatif, et produire le certificat de mesurage correspondant permettant la constitution du DDT, en calculant la surface habitable exacte du bien conformément au cadre légal et réglementaire, afin de garantir une information fiable sur l'espace réellement utilisable et éviter les litiges.</p>	<p>Format d'évaluation : Mise en situation professionnelle reconstituée - Production écrite</p> <p>Sur la base d'une étude de cas concret visant une activité de diagnostics immobiliers, à partir d'un dossier complet qui lui est remis pour les besoins de l'épreuve comprenant l'ensemble des éléments nécessaires et utiles, le candidat réalise des mesurages conformes aux lois Carrez et Boutin, en justifiant ses calculs afin de garantir leur exactitude et leur conformité aux dispositions légales et réglementaires applicables.</p> <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Étude du livret 2 - Entretien avec le jury - Mise en situation professionnelle reconstituée si nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Décrit en complétude le matériel nécessaire et son usage en situation conformément aux dispositions réglementaires applicables - Définit et identifie clairement la « surface privative » concernée par la mesure, et mentionne les éléments d'exclusion de la surface Carrez identifiées - Définit et identifie clairement la « surface habitable » concernée par la mesure, et mentionne les éléments d'exclusion de la surface Boutin - Décrit avec précision la méthodologie de mesure pour chacun des calculs (Carrez/Boutin) - Détaille les résultats des mesures à partir du dossier remis et les exclusions prises en compte (Carrez/Boutin) - Décrit le matériel nécessaire au diagnostic et l'objet de chacun - Calcule à partir des éléments fournis la surface privative totale en conformité avec la définition légale et réglementaire de la loi Carrez - Applique la définition réglementaire de la surface habitable pour exclure les espaces non pris en compte - Vérifie la cohérence des résultats obtenus par rapport à l'analyse globale des documents, identifie les éventuelles différences, et le cas échéant les justifie - Établit le certificat de mesurage conformément aux attendus - Documente les mesures de manière claire et ordonnée - Détaille la méthodologie utilisée, les surfaces relevées, et les éventuelles exclusions ou spécificités rencontrées (Carrez) <p style="text-align: center;">-----</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vérifie les outils de mesure et leur précision afin de garantir la conformité - Utilise une méthodologie rigoureuse pour mesurer les surfaces privatives en tenant compte des seuils légaux
--	---	---	--

<ul style="list-style-type: none"> - Préparation des équipements de sécurité individuelle (EPI) adaptés aux diagnostics à réaliser - Prise de mesures précises des surfaces Carrez et Boutin en excluant les zones non conformes - Mesures précises des ouvertures, et des volumes chauffés - Contrôle des équipements pour en relever l'état et les caractéristiques - Documentation visuelle des caractéristiques du bâtiment pour appuyer l'analyse 			<ul style="list-style-type: none"> - Relève les dimensions relatives à la loi Carrez avec précision, en s'assurant d'une prise en compte correcte des découpes, angles et éventuelles irrégularités - Mesure avec précision les dimensions de chaque pièce concernée par la loi Boutin en tenant compte de leurs spécificités - Compare le cas échéant ses relevés aux dimensions indiquées sur le plan disponible pour en confirmer la cohérence - Vérifie le cas échéant la cohérence des calculs par rapport aux données fournies, pour identifier et justifier les éventuelles divergences avec les informations existantes - Les mesures prises et les calculs réalisés sont exacts...
<ul style="list-style-type: none"> - Observation des équipements énergétiques, des systèmes de chauffage, de ventilation, et d'isolation - Saisie des informations dans le logiciel agréé pour calculer la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre - Inspection visuelle des matériaux potentiellement concernés par la présence d'amiante et prélèvements d'échantillons dans le respect strict des protocoles de sécurité - Mesures ciblées sur les surfaces intérieures et extérieures suspectées de contenir du plomb dans le respect strict des protocoles de sécurité 	<p>10. Réaliser un Diagnostic de Performance Énergétique d'un bien à usage d'habitation et produire le rapport correspondant permettant la constitution du DDT, conformément aux dispositions réglementaires applicables, selon une méthodologie rigoureuse, l'utilisation d'un logiciel agréé et une analyse détaillée des caractéristiques du bâtiment, afin d'informer les propriétaires et locataires sur la performance énergétique du logement et émettre les préconisations associées.</p>	<p>Voie formative :</p> <p>Format d'évaluation : Mise en situation professionnelle reconstituée - Production technique</p> <p>Sur la base d'une étude de cas concret, à partir d'un dossier complet qui lui est remis pour les besoins de l'épreuve comprenant l'ensemble des éléments nécessaires et utiles, le candidat réalise un Diagnostic de Performance Énergétique en démontrant notamment sa maîtrise de la méthodologie, de l'utilisation d'un logiciel agréé, et sa capacité d'analyse des données permettant de fournir des résultats précis, et des recommandations adaptées, conformément aux dispositions légales et réglementaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Identifie et analyse avec justesse et complétude les informations et données relative au bâtiment : date de construction, caractéristiques de l'enveloppe, des principes constructifs et des matériaux, des systèmes, des équipements de chauffage, de refroidissement et de ventilation, ainsi que les systèmes d'eau chaude sanitaire... - Décrit en complétude le matériel nécessaire et son usage en situation conformément aux dispositions réglementaires applicables - Identifie les installations thermiques et les autres équipements consommateurs d'énergie présents - Relève les caractéristiques manquantes ou incohérentes - Évalue la performance de l'isolation du bâtiment, des murs, du plancher bas, du plancher haut et des menuiseries, ainsi que le confort thermique passif - Évalue les quantités annuelles d'énergie ainsi que la quantité d'émissions de gaz à effet de serre selon l'échelle de référence réglementaire - Évalue, compare et analyse les coûts et les montants annuels de consommation

<ul style="list-style-type: none"> - Recherche visuelle et physique des signes d'infestation de termites, insectes xylophages, parasites et champignons lignivores dans les structures du bâtiment et les zones propices à leur passage et/ou à leur développement - Vérification de l'état des installations électriques avec contrôles visuels et essais fonctionnels dans le respect strict des protocoles de sécurité - Vérification de l'état des installations gaz et de leur conformité avec tests pour identifier les fuites dans le respect strict des protocoles de sécurité - Interprétation pour chaque diagnostic des données recueillies avec compilation et validation des résultats, identification des anomalies, risques ou non-conformités, proposition de recommandations et/ou prise de mesures conservatoires si nécessaire - Utilisation des données saisie dans le cadre du DPE pour modéliser les scénarios de consommation énergétique 		<p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Étude du livret 2 - Entretien avec le jury - Mise en situation professionnelle reconstituée si nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Renseigne la présence de technologies innovantes, d'équipements utilisant ou produisant des énergies renouvelables ainsi que le taux d'énergie renouvelable et de récupération - Produit une analyse critique pertinente de l'ensemble des données collectées, des consommations indiquées, des sources de gaspillage et de déperdition énergétique/thermique par zone, ainsi que des équipements et des installations énergivores - Consigne le cas échéant les éventuels écarts observés, et s'appuie sur les anomalies décelées pour déterminer les principaux leviers d'action - Saisit de manière exhaustive l'ensemble des données observées selon le modèle réglementaire, sur un logiciel homologué et validé par l'Ademe, utilisant le moteur de calcul en vigueur - Utilise les caractéristiques physiques et énergétiques pour simuler la consommation annuelle d'énergie - Modélise les données et conçoit une maquette numérique 3D du bien permettant de nettement visualiser l'ensemble des déperditions énergétiques identifiées - Émet des recommandations d'amélioration énergétique adaptées, qui tiennent compte du coût, du contexte technique, juridique, économique et environnemental - Justifie des priorités recommandées - Le rapport est clair, précis, complet et conforme au modèle réglementaire - ... <p style="text-align: center;">-----</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inspecte et décrit avec justesse l'ensemble des éléments constitutifs du bâtiment : caractéristiques, principes constructifs, matériaux, isolation, ouvertures, systèmes et équipements (chauffage, eau chaude sanitaire, refroidissement, éclairage, appareils auxiliaires...)
---	--	---	---

<ul style="list-style-type: none"> - Vérification des résultats générés pour détecter toute incohérence ou anomalie - Rédaction du DPE avec identification des points critiques, élaboration de recommandations pour réduire la consommation énergétique, estimation indicative des gains potentiels et des coûts des travaux recommandés - Production des rapports réglementaires corrélés à chaque diagnostic - Rédaction d'un document de synthèse permettant la constitution du DDT - Transmission des éléments au client 			<ul style="list-style-type: none"> - Repère les risques éventuels et s'assure des conditions de sécurité pour effectuer les relevés - Vérifie et paramètre le matériel et les outils de mesure - Le cas échéant, identifie les EPI nécessaires et s'équipe avec justesse - Vérifie comme il convient les niveaux d'isolation thermique - Inspecte comme il convient les fenêtres et vitrages - Relève et inspecte comme il convient les équipements énergétiques : systèmes de chauffage, de ventilation et de refroidissement, production d'eau chaude sanitaire, sources d'énergie renouvelable - Réalise en complétude les mesures et relevés techniques avec méthodologie et justesse - Inspecte et contrôle les installations et équipements présents au moyen d'outils d'investigation appropriés - Prend toutes les mesures attendues visant à assurer sa sécurité et celle des personnes et des biens - ...
	<p>11. Réaliser un repérage de l'amiante d'un bien à usage d'habitation et produire le rapport correspondant permettant la constitution du DDT, selon le cadre et les méthodologies réglementaires applicables, en s'assurant du parfait état des outils et équipement mobilisés et en prenant toutes les dispositions sécuritaires requises, afin d'évaluer les risques et formaliser les préconisations associées visant notamment à assurer la sécurité des personnes et des biens, et le</p>	<p>Voie formative :</p> <p>Format de l'évaluation 1 : Mise en situation professionnelle reconstituée - Productions techniques</p> <p>Sur la base d'une étude de cas concret, à partir d'un dossier complet qui lui est remis pour les besoins de l'épreuve comprenant l'ensemble des éléments nécessaires et utiles, le candidat établit les rapports de diagnostics amiante, plomb, termites, électricité et gaz correspondants. Il démontre sa capacité à appliquer une méthodologie rigoureuse</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Repère les matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante des listes A et B - Signale le cas échéant les matériaux ou les dispositions nécessitant l'intervention d'un diagnostiqueur amiante avec mention, et en argumente la raison - Identifie les différentes Zones Présentant des Similitudes d'Ouvrages - Identifie les éléments devant faire l'objet d'échantillonnage et renseigne les modalités de prélèvement - Cartographie l'ensemble des éléments sur un plan ou un croquis de repérage, et définit pour chacun d'eux les critères d'évaluation - Décrit en complétude le matériel nécessaire et son usage en situation conformément aux dispositions réglementaires applicables

	<p>cas échéant établir des mesures conservatoires.</p>	<p>et produire des rapports conformes, en justifiant des choix opérés et proposant des préconisations adaptées aux éléments identifiées.</p> <p>Format de l'évaluation 2 : Mise en situation professionnelle reconstituée – Épreuve pratique</p> <p>Sur un plateau technique ou dans un bien à usage d'habitation mobilisé pour l'épreuve, à partir d'un scénario décrivant les diagnostics à réaliser, le candidat effectue l'ensemble des gestes et des actions attendues, conformément aux dispositions réglementaires applicables, et en garantissant la sécurité des personnes et des biens.</p> <p>Il est évalué sur ses compétences pratiques, notamment la préparation, l'exécution des diagnostics réglementaires (amiante, plomb, termites, électricité, gaz), sa rigueur technique, son respect des méthodologies, et son application des protocoles de sécurité.</p> <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Étude du livret 2 - Entretien avec le jury - Mise en situation professionnelle reconstituée si nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Identifie les équipements de protection individuelle (EPI) visant à éviter toute exposition aux fibres d'amiante pendant les manipulations - Précise les actions visant à garantir la fiabilité des données et éléments de diagnostic (paramétrage, calibrage, étalonnage...) - et la méthodologie attenante - Identifie les dispositions visant à garantir la sécurité des biens et des personnes - Précise avec justesse et complétude la méthodologie et le déroulé des opérations, du prélèvements jusqu'à la restitution des résultats par le laboratoire d'analyse agréé - Évalue avec justesse l'état de conservation de chaque matériaux : bon état, dégradation mineure, dégradation importante (risque d'exposition) nécessitant des actions de sécurisation immédiate sont mises en œuvre pour protéger les occupants et un signalement aux autorités compétentes - Le rapport est établi selon le modèle réglementaire et synthétise toutes les observations et analyses effectuées - Le rapport est clair et exploitable, et permet de constituer ou mettre à jour le Dossier Technique Amiante (DTA) - Il est conforme au cadre légal et réglementaire et contient notamment : <ul style="list-style-type: none"> • L'identification du bien • La description de la mission • Les Informations relatives au diagnostiqueur • Les références réglementaires • La méthodologie employée • La description des techniques utilisées • La liste des matériaux contenant de l'amiante identifiés, accompagnée de leur localisation précise dans le bâtiment • Le résultat des analyses effectuées par le laboratoire (positif ou négatif)
--	--	---	--

			<ul style="list-style-type: none"> • L'état de conservation des matériaux contenant de l'amiante, classé selon les trois niveaux : bon état (matériaux stables ne nécessitant qu'une surveillance périodique), état intermédiaire (matériaux nécessitant des mesures conservatoires), dégradé (matériaux représentant un risque immédiat, nécessitant un retrait ou un confinement) • Les préconisations spécifiques, comme la surveillance régulière, la réalisation de travaux de sécurisation, ou le désamiantage si nécessaire • Un calendrier recommandant les interventions en fonction du niveau de risque • Une maquette numérique, plans annotés, photographies ou schémas indiquant précisément les emplacements des matériaux amiantés • Les annexes contenant les résultats détaillés des analyses en laboratoire, les photographies des zones inspectées, et toute autre donnée complémentaire utile • Les éléments permettant d'attester de la conformité du diagnostic... <p style="text-align: center;">-----</p> <ul style="list-style-type: none"> - Repère visuellement les matériaux et produits supposés être susceptibles de contenir de l'amiante de la liste A et B - Sélectionne l'ensemble des matériels, outils et équipements nécessaires à la réalisation du diagnostic avec assurance - Réalise comme il convient les actions visant à garantir la fiabilité des données et éléments de diagnostic (paramétrage, calibrage, étalonnage...) - Sélectionne les équipements de protection individuelle (EPI) visant à éviter toute exposition aux fibres d'amiante pendant les manipulations et s'équipe comme il convient - Veille à assurer la sécurité des personnes et des biens
--	--	--	--

			<ul style="list-style-type: none"> - Examine les matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante de la liste A et B selon le processus et la méthodologie réglementaire (poinçonnages, sondages, prélèvements) - Détermine avec justesse leur état de conservation (bon, altéré, ou dégradé), - Évalue avec justesse le risque de libération de fibres dans l'air - Prélève des échantillons de matériaux suspects dans des conditions strictes pour éviter la dispersion de fibres (à noter qu'il n'y a pas d'amiante dans les supports de prélèvement dédié) - Scelle les échantillons dans des contenants hermétiques et envoyés à un laboratoire accrédité pour analyse - Respecte des normes et principes de sécurité ainsi que le bon ordonnancement des gestes...
	<p>12. Identifier la présence de plomb sur les revêtements intérieurs et extérieurs par repérage et mesures, et réaliser le Constat de Risque d'Exposition au Plomb (CREP) correspondant permettant la constitution du DDT, selon le cadre et les méthodologies réglementaires applicables, en s'assurant du parfait état des outils et équipement mobilisés et en prenant toutes les dispositions sécuritaires requises, afin d'évaluer les risques et formaliser les préconisations associées, visant notamment à protéger les occupants des risques sanitaires associés à une exposition au</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Repère l'ensemble des revêtements intérieurs et extérieurs du bâtiment susceptibles de contenir du plomb, et renseigne précisément les revêtements dégradés observés (fissures, écaillages) - Identifie les différentes Unités de Diagnostic et délimite les zones prioritaires (surfaces dégradées ou susceptibles de libérer des poussières de plomb tels que les murs, volets, escaliers, garde-corps) - Cartographie l'ensemble des éléments sur un plan ou un croquis de repérage, et définit pour chacun d'eux les critères d'évaluation - Décrit en complétude le matériel nécessaire et son usage en situation conformément aux dispositions réglementaires applicables - Identifie les équipements de protection individuelle (EPI) à utiliser - Précise les actions à opérer visant à garantir la fiabilité des données et éléments de diagnostic (paramétrage, calibrage, étalonnage...) et la méthodologie attenante

plomb et prévenir les risques de saturnisme infantile.

- Identifie les dispositions visant à garantir la sécurité des biens et des personnes
- Liste les matériaux dont la concentration en plomb dépasse le seuil réglementaire au-delà duquel les matériaux sont considérés comme potentiellement dangereux
- Évalue leur état de conservation et leur potentiel danger pour les occupants avec justesse
- Classe avec justesse les matériaux identifiés selon leur état :
- Non dégradés : pas de danger immédiat, mais une surveillance est requise
- Dégradés : présentent un risque accru de libération de particules de plomb, nécessitant des mesures correctives (rénovation ou retrait)
- Groupes à risque : l'évaluation prend en compte les populations vulnérables, comme les jeunes enfants et les femmes enceintes, particulièrement sensibles aux effets du plomb (saturnisme, troubles du développement)
- Le CREP est établi selon le modèle réglementaire et synthétise toutes les observations et mesures
- Il est clair et exploitable, et permet de constituer ou mettre à jour le DDT
- Il est conforme au cadre légal et réglementaire et contient notamment :
- L'identification du bien
- La description de la mission
- Les Informations relatives au diagnostiqueur
- Les références réglementaires
- La méthodologie employée
- La description des techniques utilisées
- Les zones affectées
- La liste des matériaux identifiés contenant du plomb, leur localisation précise dans le bâtiment, et leur état de conservation
- Les résultats des mesures



- La concentration en plomb des revêtements, y compris les revêtements extérieurs
 - Une analyse des facteurs de dégradation pour chaque surface inspectée
 - Les recommandations de surveillance périodique des matériaux contenant du plomb non dégradés visant à réduire les risques
 - Un calendrier recommandant les interventions en fonction du niveau de risque
 - Les mesures correctives à mettre en place
 - Une annexe informant sur les risques sanitaires liés au plomb et les précautions à prendre conformément au code de la santé publique, inclus le risque lié à la présence de revêtements en bon état contenant du plomb encore non accessible
 - Une cartographie, maquette numérique, plans annotés, photographies ou schémas indiquant précisément les surfaces affectées
 - Les éléments permettant d'attester de la conformité du diagnostic
-
- Inspecte l'ensemble des revêtements dégradés observés (fissures, écaillages)
 - Repère par simulation la présence supposée de plomb sur les revêtements intérieurs et extérieurs du bâtiment à l'aide d'un appareil à fluorescence X (à noter que le candidat n'est pas autorisé à activer la machine à fluorescence X dans le cadre du diagnostic plomb)
 - Sélectionne l'ensemble des matériels, outils et équipements nécessaires à la réalisation du diagnostic
 - Réalise comme il convient les actions visant à garantir la fiabilité des données et des éléments de diagnostic (paramétrage, calibrage, étalonnage...)
 - Sélectionne les équipements de protection individuelle (EPI) et s'équipe comme il convient

13. Réaliser le diagnostic termites et produire le rapport correspondant permettant la constitution du DDT, selon le cadre et les méthodologies réglementaires applicables en, inspectant le bien et son environnement à la recherche de signes d'infestation, effectuant des prélèvements, afin formaliser les préconisations associées visant notamment à assurer la sécurité structurelle du bâtiment, informer les futurs propriétaires ou locataires sur l'état parasitaire du bien, et le cas échéant satisfaire aux obligations légales de signalement.

- Veille à assurer la sécurité des personnes et des biens
- Examine les matériaux susceptibles de contenir du plomb
- Détermine avec justesse leur état de conservation (non dégradés, dégradés, groupes à risque)...

- Décrit chronologiquement la méthodologie de contrôle d'absence ou de présence de termites dans le respect de la norme en vigueur
- Détaille les modalités générales d'intervention du diagnostiqueur pour établir un état du bâtiment relatif à la présence de termites
- Identifie l'ensemble des zones où le bois est en contact direct avec le sol, les murs, les plinthes, les combles, et toute autre structure susceptible d'abriter des termites
- Identifie toutes les zones propices au passage et/ou au développement de termites, insectes xylophages, parasites et champignons lignivores
- Cartographie l'ensemble de ces éléments sur un plan ou un croquis de repérage, et définit pour chacun d'eux les critères d'évaluation
- Décrit en complétude le matériel nécessaire et sa fonction
- Précise les outils permettant de détecter des signes d'infestation invisibles à l'œil nu
- Précise les outils permettant d'examiner des zones difficiles d'accès sans les endommager
- Identifie à partir des résultats fournis la présence ou l'absence de termites, évalue l'étendue des éventuels dégâts, et distingue si l'infestation est active ou ancienne
- Identifie les espèces présentes et permet de déterminer les mesures de traitement adéquates
- Le rapport est établi selon le modèle réglementaire et synthétise toutes les observations et analyses
- Il est clair et exploitable, et permet de constituer ou mettre à jour le DDT



- Il contient notamment :
 - L'identification du bien
 - La description de la mission
 - Les Informations relatives au diagnostiqueur
 - Les références réglementaires
 - La méthodologie employée
 - Description des techniques utilisées
 - Liste des parties inspectées et non inspectées, avec les raisons pour lesquelles certaines zones n'ont pas pu être examinées
 - Les résultats de l'inspection et des analyses : présence ou absence de termites selon des indications claires, localisation précise des zones infestées, nature des dégâts, activité des termites
 - Les observations et conclusions sur la présence ou l'absence de termites
 - Les préconisations sur les mesures à prendre en cas de détection
 - L'informations sur les démarches légales obligatoires, notamment la déclaration en mairie
 - Des supports d'identification et de localisation des zones examinées, avec mise en évidence des parties touchées : cartographie, maquette numérique, plans annotés, photographies ou schémas indiquant précisément les surfaces affectées
 - La documentation visuelle des zones inspectées et des dégâts observés
 - Les éléments permettant d'attester de la conformité du diagnostic
-
- Effectue une inspection visuelle approfondie de toute structure susceptible d'abriter des termites ainsi que des zones propices au passage et/ou au développement d'insectes xylophages, parasites et champignons lignivores des parties accessibles,



14. Réaliser un diagnostic de l'installation électrique d'un bien à usage d'habitation et produire le rapport attenant permettant la constitution du DDT, selon le cadre légal et réglementaire en vigueur, notamment en procédant à un examen des parties visibles, réalisant des contrôles, des essais et des mesures, afin d'évaluer les risques, émettre les préconisations correspondantes et établir le cas échéant des

- conformément aux attendus et dispositions réglementaires applicables
- Sélectionne l'ensemble des matériels, outils et équipements nécessaire à la détection des signes d'infestation invisibles à l'œil nu, et permettant d'examiner des zones difficiles d'accès sans les endommager
 - Réalise comme il convient les actions visant à garantir la fiabilité des données et éléments de diagnostic (paramétrage, calibrage, étalonnage...)
 - Sélectionne les équipements de protection individuelle (EPI) et s'équipe comme il convient
 - Examine attentivement les matériaux de la construction
 - Examine l'ensemble des niveaux, la totalité des pièces et volumes, en utilisant des appareils de détection non destructifs
 - Réalise des sondages destructifs afin de vérifier la présence de termites déjà installées.
 - Détermine avec justesse leur état de conservation (bon, altéré, ou dégradé),
 - Respecte des normes et principes de sécurité ainsi que le bon ordonnancement des gestes...

- Décrit chronologiquement la méthodologie de contrôle permettant de s'assurer de l'efficacité de la mise en œuvre des règles fondamentales de sécurité dans le respect du cadre réglementaire applicable
- Identifie et renseigne l'accessibilité et l'état des dispositifs de coupure avec justesse
- Identifie l'ensemble des installations et équipements concernés par le diagnostic et les modalités selon lesquelles ils sont testés
- Décrit les systèmes de protection et leur état, identifie les risques de surintensités
- Identifie et répertorie les éléments vétuste et/ou inadapté

mesures compensatoires visant à assurer la sécurité des personnes et des biens.

- Identifie le respect et l'absence de respect des distances de sécurité dans les pièces sensibles ainsi que des normes de placement des équipements électriques
- Décrit en complétude le matériel nécessaire et sa fonction (équipements de protection individuelle et appareils de mesure électriques)
- Relève à partir des éléments fournis l'ensemble des anomalies et/ou non-conformités présentes
- Compare les éléments observés et les mesures relevées avec les normes référencées
- Classe avec justesse les anomalies relevées selon leur gravité et leur impact sur la sécurité des occupants :
 - Anomalies sans danger immédiat : non-conformités mineures qui ne présentent pas de risque immédiat pour la sécurité
 - Anomalies nécessitant une vigilance accrue : non-conformités susceptibles d'entraîner des risques à moyen terme
 - Anomalies de type DGI (Danger Grave et Immédiat) : nécessite de couper immédiatement l'alimentation électrique sur tout ou partie de l'installation et de notifier les parties concernées (propriétaire, occupant, gestionnaire...)
- Alerte sur les risques encourus en cas d'utilisation de l'installation et/ou des appareils
- Émet les préconisations correspondantes avec justesse et pertinence
- Identifie les mesures compensatoires à mettre en place
- Le rapport est établi selon le modèle réglementaire et synthétise toutes les observations et mesures
- Il est clair et exploitable, et permet de constituer ou mettre à jour le DDT
- Il contient notamment :
 - L'identification du bien



- La description de la mission
- Les Informations relatives au diagnostiqueur
- Les références réglementaires
- La méthodologie employée
- La description des techniques utilisées
- La liste des installations et équipements
- Un classement détaillé des relevées selon leur gravité et leur impact sur la sécurité des occupants : anomalies sans danger immédiat, anomalies nécessitant une vigilance accrue, anomalies de type DGI
- Le type de défaut et sa localisation, les risques associés, les recommandations ou obligations de mise en conformité, pour chaque anomalie identifiée
- Les éventuelles mesures compensatoires
- Des supports visuels permettant l'identification et la localisation des éléments examinés
- Les éléments permettant d'attester de la conformité du diagnostic

- Sélectionne l'ensemble des matériels, outils et équipements nécessaire à la réalisation du diagnostic
- Réalise comme il convient les actions visant à garantir la fiabilité des données et éléments de diagnostic (paramétrage, calibrage, étalonnage...)
- Sélectionne les équipements de protection individuelle (EPI) et s'équipe comme il convient
- Veille à assurer la sécurité des personnes et des biens
- Décrit l'état des dispositifs de coupure avec justesse
- Identifie les systèmes de protection et renseigne les risques de surintensités
- Identifie et teste comme il convient l'ensemble des installations et équipements concernés par le diagnostic

15. Réaliser un diagnostic de l'installation de gaz et produire le rapport attendant permettant la constitution du DDT, selon le cadre légal et réglementaire en vigueur, notamment en réalisant des tests de fonctionnement et des vérifications de conformité, en vue d'identifier d'éventuelles fuites ou dysfonctionnements, afin d'évaluer les risques, émettre les préconisations correspondantes et établir le cas échéant des mesures conservatoires visant à assurer la sécurité des personnes et des biens.

- Vérifie les mises à la terre et les liaisons équipotentielles pour assurer la sécurité, notamment dans les salles d'eau
 - Identifie les anomalies et les non-conformités...
- Décrit chronologiquement la méthodologie de contrôle permettant de s'assurer de l'efficacité de la mise en œuvre des règles fondamentales de sécurité dans le respect du cadre réglementaire applicable
 - Renseigne les zones à contrôler, l'accessibilité du compteur, et l'état des dispositifs de coupure avec justesse
 - Identifie l'ensemble des installations et équipements concernés par le diagnostic et les modalités selon lesquelles ils sont testés
 - Décrit en complétude le matériel nécessaire et sa fonction (équipements de protection individuelle et appareils de mesure)
 - Renseigne l'état de la tuyauterie, des robinets de commande, des raccords, de l'étanchéité visible, les modalités de ventilation et d'évacuation des fumées...
 - Vérifie à partir des documents fournis les tests d'étanchéité apparent, les mesures du débit de ventilation, le contrôle des raccords, les dispositifs de sécurité
 - Renseigne pour chaque appareil le type, l'état général, le raccordement...
 - Identifie et répertorie les éléments vétuste et/ou inadapté
 - Décrit les systèmes de protection et leur état
 - Relève l'ensemble des anomalies et/ou non-conformités présentes
 - Compare les éléments observés et les mesures relevées avec les normes référencées
 - Classe avec justesse les anomalies relevées :
 - Anomalies de type A1 : dysfonctionnement mineur qui ne constitue pas un danger immédiat
 - Anomalies de type A2 : danger potentiel pour la sécurité des biens ou des personnes

- Anomalies de type DGI (Danger Grave et Immédiat) : nécessite de couper immédiatement l'alimentation en gaz de tout ou partie de l'installation et notifier les parties concernées (propriétaire, occupant, gestionnaire, voire le fournisseur de gaz)
- Alerte sur les risques encourus en cas d'utilisation de l'installation et/ou des appareils
- Émet les préconisations correspondantes avec justesse et pertinence
- Précise les mesures conservatoires à mettre en place
- Le rapport est établi selon le modèle réglementaire et synthétise toutes les observations et mesures
- Il est clair et exploitable, et permet de constituer ou mettre à jour le DDT
- Il contient notamment :
 - L'identification du bien
 - La description de la mission
 - Les Informations relatives au diagnostiqueur
 - Les références réglementaires
 - La méthodologie employée
 - La description des techniques utilisées
 - La liste des installations et équipements
 - Un classement détaillé des relevées selon leur gravité et leur impact sur la sécurité des occupants : anomalies de type A1, A2, ou de type DGI
 - Le type de défaut et sa localisation, les risques associés, les recommandations ou obligations de mise en conformité, pour chaque anomalie identifiée
 - Les éventuelles mesures conservatoires
 - Des supports visuels permettant l'identification et la localisation des éléments examinés
 - Les éléments permettant d'attester de la conformité du diagnostic

			<p>-----</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sélectionne l'ensemble des matériels, outils et équipements nécessaire à la réalisation du diagnostic - Réalise comme il convient les actions visant à garantir la fiabilité des données et éléments de diagnostic (paramétrage, calibrage, étalonnage...) - Sélectionne les équipements de protection individuelle (EPI) et s'équipe comme il convient - Veille à assurer la sécurité des personnes et des biens - Décrit l'état des dispositifs de coupure avec justesse - Identifie les systèmes de protection et renseigne les risques de surintensités - Identifie et teste l'ensemble des installations et équipements concernés par le diagnostic - Vérifie les mises à la terre et les liaisons équipotentielles pour assurer la sécurité, notamment dans les salles d'eau - Identifie les anomalies et les non-conformités...
<p>Activité 6 : (C16, C17, C18, C19, C20, C21)</p> <p>Dans le cadre de sa mission, avec pédagogie et dans un langage adapté au contexte du client, le diagnostiqueur immobilier expose les mesures et résultats des différents diagnostics réalisés, et corréle pour chacun d'eux des préconisations appuyées par les obligations légales et réglementaires.</p> <p>Il adapte sa communication sous toutes ses formes aux éventuelles situations de handicap et/ou de</p>	<p>16. Présenter l'ensemble des éléments constitutifs d'un Diagnostic de Performance Énergétique, en analysant l'ensemble des données contenues dans le rapport eu égard le cadre légal et réglementaire applicable, afin de s'assurer de la bonne compréhension par le client de ses obligations et des enjeux associés.</p>	<p>Voie formative :</p> <p>Format d'évaluation : Mise en situation professionnelle réelle reconstituée - Pratique orale de type « jeu de rôle »</p> <p>Dans un cadre simulé réaliste, de manière concrète et professionnelle, le candidat conduit un entretien visant à démontrer sa capacité à interpréter et présenter chacun des rapports de diagnostic de manière précise, claire et structurée, tout en les explicitant et argumentant les différentes mesures et préconisations eu</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Adapte sa présentation aux éventuelles situations de handicap et/ou de maladie/sensibilité invalidante, ou à défaut ou à défaut explicite sa prise en compte - Informe de la validité du diagnostic, des évolutions prévues, et des compléments à anticiper le cas échéant - Identifie et explique avec précision les éléments clés du DPE (étiquettes énergétiques, points faibles, recommandations...) - Explicite les données chiffrées selon une interprétation juste, en établissant un lien entre elles et les obligations légales - Émet des préconisations de travaux ou améliorations énergétiques adaptées en en précisant les étapes (corrélées au cadre légal et réglementaire) - Appuie ses préconisations selon un argumentaire structuré, cohérent et pertinent, qui en met en avant les bénéfices économiques, environnementaux et/ou de confort

<p>maladie/sensibilité invalidante, s'assure que les informations transmises sont bien comprises, et propose les cas échéant des services complémentaires (mise en relation avec des professionnels pour les travaux, planification d'un nouveau diagnostic).</p> <p><u>Situations de travail :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Révision approfondie en amont du RDV des conclusions et des recommandations présentes dans chaque diagnostic pour en extraire les points clés - Prise en compte des spécificités du client (propriétaire, locataire, bailleur) et des caractéristiques du bien pour adapter le discours - Création de documents ou visuels simplifiés pour faciliter la compréhension des éléments techniques et réglementaires - Présentation des étiquettes énergie et climat, ainsi que des postes les plus énergivores - Explication des recommandations d'amélioration énergétique et de leur impact sur la performance - Présentation des résultats du « repérage amiante », des risques 		<p>égard le cadre légal et réglementaire concerné.</p> <p>Chacune des présentations fait l'objet d'une épreuve distincte visant à s'assurer de des connaissances et de l'expertise du candidat (C16, C17, C18, C19, C20, C21)</p> <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Étude du livret 2 - Entretien avec le jury - Mise en situation professionnelle reconstituée si nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Conclue en récapitulant les informations présentées, rappelle le contexte, et propose une feuille de route claire - Use d'un vocabulaire adapté et de pédagogie - Formule, et le cas échéant reformule, clairement les concepts pouvant paraître complexes - S'assure de la juste compréhension par le « client » des enjeux et de ses obligations - Les réponses aux questions posées par le jury sont précises et pertinentes - Le ton est et l'attitude sont professionnels (respect, écoute active, reformulation, adaptation au profil du client, analogies...) - Bonne gestion du temps...
	<p>17. Présenter l'ensemble des éléments constitutifs d'un rapport d'état de conservation et de risque de dégradation lié à leur environnement des matériaux et produits des listes A et B du (code de la santé publique) contenant de l'amiante, en analysant les données présentes eu égard le cadre légal et réglementaire applicable, afin de s'assurer de la bonne compréhension par le client des risques, de ses obligations, et des enjeux associés.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Adapte sa présentation aux éventuelles situations de handicap et/ou de maladie/sensibilité invalidante, ou à défaut ou à défaut explicite sa prise en compte - Précise le cadre réglementaire relatif au diagnostic amiante en distinguant la certification de personnes « avec et sans mention » - Détaille les obligations légales et renseigne les éventuels diagnostics complémentaires à opérer - Décrit de manière structurée et en complétude la méthodologie, la procédure et les outils utilisés - Présente précisément et avec pédagogie l'ensemble des anomalies et/ou risques identifiés, accompagnée des photographies, schémas, ou cartographies en appui - Émet des recommandations adaptées et pertinentes sur les actions à entreprendre, le cas échéant immédiatement, visant à satisfaire au cadre réglementaire et à garantir la sécurité des biens et des personnes

<ul style="list-style-type: none"> - identifiés (niveau de conservation, exposition), et des préconisations - Éclaircissement des obligations liées au retrait ou au confinement des matériaux amiantés - Communication des zones impactées et des niveaux de concentration en plomb relevés - Présentation des risques sanitaires et des mesures de protection nécessaires, notamment pour les populations sensibles - Description des signes d'infestation identifiés et des impacts potentiels sur la structure du bâtiment - Présentation des mesures curatives et préventives à mettre en œuvre, ainsi que des obligations légales - Identification des anomalies électriques relevées, leur nature et leur niveau de gravité - Émission de préconisations sur les interventions nécessaires visant à garantir la sécurité - Présentation de l'état des installations de gaz et des éventuelles fuites, non-conformités ou dysfonctionnements détectés 	
	<p>18. Présenter l'ensemble des éléments constitutifs d'un Constat de Risque d'Exposition au Plomb (CREP), en analysant les données présentes eu égard le cadre légal et réglementaire applicable, afin de s'assurer de la bonne compréhension par le client des risques, de ses obligations, et des enjeux associés.</p>

<ul style="list-style-type: none"> - Renforce ses préconisations en s'appuyant sur le cadre légal, les obligations attenantes, et les enjeux correspondants - Conclue en récapitulant les éléments présentées, rappelle le contexte, et propose une feuille de route claire - Use d'un vocabulaire adapté et de pédagogie - Formule, et le cas échéant reformule, clairement les éléments pouvant paraître complexes (emploi d'analogies...) - S'assure de la juste compréhension par le « client » des enjeux et de ses obligations - Les réponses aux questions posées par le jury sont précises et pertinentes - Le ton est et l'attitude sont professionnels (respect, écoute active, reformulation, adaptation au profil du client...) - Bonne gestion du temps...
<ul style="list-style-type: none"> - Adapte sa présentation aux éventuelles situations de handicap et/ou de maladie/sensibilité invalidante, ou à défaut ou à défaut explicite sa prise en compte - Précise le cadre réglementaire relatif au diagnostic plomb - Détaille les obligations légales et renseigne les éventuels diagnostics complémentaires à opérer - Décrit de manière structurée et en complétude la méthodologie, la procédure et les outils utilisés - Présente précisément et avec pédagogie l'ensemble des anomalies et/ou risques identifiés, accompagnée des photographies, schémas, ou cartographies en appui - Émet des recommandations adaptées et pertinentes sur les actions à entreprendre, le cas échéant immédiatement, visant à satisfaire au cadre réglementaire et à garantir la sécurité des biens et des personnes - Renforce ses préconisations en s'appuyant sur le cadre légal, les obligations attenantes, et les enjeux correspondants - Conclue en récapitulant les éléments présentées, rappelle le contexte, et propose une feuille de route claire

<ul style="list-style-type: none"> - Émission de préconisations sur les réparations ou mises aux normes à entreprendre - Vérification que les informations transmises sont bien comprises - Proposition de services complémentaires (mise en relation avec des professionnels pour les travaux, planification d'un nouveau diagnostic) 		<ul style="list-style-type: none"> - Use d'un vocabulaire adapté et de pédagogie - Formule, et le cas échéant reformule, clairement les éléments pouvant paraître complexes (emploi d'analogies...) - S'assure de la juste compréhension par le « client » des enjeux et de ses obligations - Les réponses aux questions posées par le jury sont précises et pertinentes - Le ton est et l'attitude sont professionnels (respect, écoute active, reformulation, adaptation au profil du client...) - Bonne gestion du temps...
	<p>19. Présenter l'ensemble des éléments constitutifs d'un rapport de diagnostic visant un bien infesté de termites, insectes xylophages, parasites et/ou champignons lignivores, en analysant les données présentes eu égard le cadre légal et réglementaire applicable, afin de s'assurer de la bonne compréhension par le client des risques, de ses obligations, et des enjeux associés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Adapte sa présentation aux éventuelles situations de handicap et/ou de maladie/sensibilité invalidante, ou à défaut ou à défaut explicite sa prise en compte - Précise le cadre réglementaire relatif au diagnostic termites - Détaille les obligations légales - Décrit de manière structurée et en complétude la méthodologie, la procédure et les outils utilisés - Présente précisément et avec pédagogie l'ensemble des observations identifiées et les conclusions qui y sont corrélées, accompagnée des photographies, schémas, ou cartographies en appui - Émet des préconisations adaptées et pertinentes sur les actions à entreprendre, le cas échéant immédiatement, visant à satisfaire au cadre réglementaire et à garantir la sécurité des biens et des personnes - Renforce ses préconisations en s'appuyant sur le cadre légal, les obligations attenantes, et les enjeux correspondants - Conclue en récapitulant les éléments présentées, rappelle le contexte, et propose une feuille de route claire - Use d'un vocabulaire adapté et de pédagogie - Formule, et le cas échéant reformule, clairement les éléments pouvant paraître complexes (emploi d'analogies...)

20. Présenter l'ensemble des éléments constitutifs d'un rapport d'examen des installations électriques d'un bien à usage d'habitation, en analysant les données présentes eu égard le cadre légal et réglementaire applicable, afin de s'assurer de la bonne compréhension par le client des risques, de ses obligations, et des enjeux associés.

- S'assure de la juste compréhension par le « client » des enjeux et de ses obligations
- Les réponses aux questions posées par le jury sont précises et pertinentes
- Le ton est et l'attitude sont professionnels (respect, écoute active, reformulation, adaptation au profil du client...)
- Bonne gestion du temps...

- Adapte sa présentation aux éventuelles situations de handicap et/ou de maladie/sensibilité invalidante, ou à défaut ou à défaut explicite sa prise en compte
- Précise le cadre réglementaire relatif au diagnostic
- Détaille les obligations légales et renseigne les éventuels diagnostics complémentaires à opérer
- Décrit de manière structurée et en complétude la méthodologie, la procédure et les outils utilisés
- Présente précisément et avec pédagogie l'ensemble des anomalies, non-conformités, mesures compensatoires et risques identifiés, accompagnée des photographies, schémas, ou cartographies en appui
- Émet des recommandations adaptées et pertinentes sur les actions à entreprendre, le cas échéant immédiatement, visant à satisfaire au cadre réglementaire et à garantir la sécurité des biens et des personnes
- Renforce ses préconisations en s'appuyant sur le cadre légal, les obligations attenantes, et les enjeux correspondants
- Conclue en récapitulant les éléments présentées, rappelle le contexte, et propose une feuille de route claire
- Use d'un vocabulaire adapté et de pédagogie
- Formule, et le cas échéant reformule, clairement les éléments pouvant paraître complexes (emploi d'analogies...)
- S'assure de la juste compréhension par le « client » des enjeux et de ses obligations

21. Présenter l'ensemble des éléments constitutifs d'un rapport d'examen des installations de gaz d'un bien à usage d'habitation, en analysant les données présentes eu égard le cadre légal et réglementaire applicable, afin de s'assurer de la bonne compréhension par le client des risques, de ses obligations, et des enjeux associés.

- Les réponses aux questions posées par le jury sont précises et pertinentes
 - Le ton est et l'attitude sont professionnels (respect, écoute active, reformulation, adaptation au profil du client...)
 - Bonne gestion du temps...
-
- Adapte sa présentation aux éventuelles situations de handicap et/ou de maladie/sensibilité invalidante, ou à défaut ou à défaut explicite sa prise en compte
 - Précise le cadre réglementaire relatif au diagnostic
 - Détaille les obligations légales et renseigne les éventuels diagnostics complémentaires à opérer
 - Décrit de manière structurée et en complétude la méthodologie, la procédure et les outils utilisés
 - Présente précisément et avec pédagogie l'ensemble des anomalies, non-conformités, mesures conservatoires et risques identifiés, accompagnée des photographies, schémas, ou cartographies en appui
 - Émet des recommandations adaptées et pertinentes sur les actions à entreprendre, le cas échéant immédiatement, visant à satisfaire au cadre réglementaire et à garantir la sécurité des biens et des personnes
 - Renforce ses préconisations en s'appuyant sur le cadre légal, les obligations attenantes, et les enjeux correspondants
 - Conclue en récapitulant les éléments présentées, rappelle le contexte, et propose une feuille de route claire
 - Use d'un vocabulaire adapté et de pédagogie
 - Formule, et le cas échéant reformule, clairement les éléments pouvant paraître complexes (emploi d'analogies...)
 - S'assure de la juste compréhension par le « client » des enjeux et de ses obligations
 - Les réponses aux questions posées par le jury sont précises et pertinentes

			<ul style="list-style-type: none"> - Le ton est et l'attitude sont professionnels (respect, écoute active, reformulation, adaptation au profil du client...) - Bonne gestion du temps...
<p>Activité 7 : (C22, C23, C24, C25, C26)</p> <p>Dans le cadre de son travail, le diagnostiqueur immobilier assure une gestion structurée, efficace et conforme des activités administratives, techniques et organisationnelles en rapport avec son activité.</p> <p>Afin de se consacrer davantage à son cœur de métier et éviter les erreurs tout en garantissant le respect des dispositions légales et réglementaires, il optimise les processus de documentation, de planification, et de suivi des ressources matérielles et financières, de manière à garantir leur conformité, le respect des délais, la qualité des prestations, la satisfaction client et sécuriser l'activité sur le long terme.</p> <p><u>Situations de travail :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Création et structuration d'un espace documentaire numérique - Comparaison, choix et utilisation de logiciels dédiés - Vérification de la conformité documentaire 	<p>22. Organiser et centraliser la gestion documentaire en utilisant des outils numériques dédiés pour structurer les devis, ordres de mission, factures et rapports de diagnostic, dans le but d'assurer une traçabilité conforme aux obligations réglementaires et de garantir une administration fluide et efficace de l'activité.</p>	<p>Voie formative :</p> <p>Format d'évaluation : Mise en situation professionnelle reconstituée - Production technique</p> <p>Sur la base d'une étude de cas concret visant une activité de diagnostics immobiliers, à partir d'un dossier complet qui lui est remis comportant l'ensemble des éléments utiles et nécessaires, le candidat propose une organisation documentaire optimisée s'appuyant sur des outils numériques pertinents.</p> <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Étude du livret 2 - Entretien avec le jury - Mise en situation professionnelle reconstituée si nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Décrit clairement l'objectif de centralisation documentaire et son importance pour l'activité - Identifie les obligations réglementaires liées à la gestion documentaire dans le domaine des diagnostics immobiliers - Propose des outils numériques adaptés pour gérer les différents types de documents (devis, ordres de mission, factures, relances, rapports, suivis, indicateurs de rentabilité...) - Justifie le choix des outils en fonction de critères tels que la compatibilité, la sécurité des données, l'ergonomie... - Démonstre une bonne maîtrise des fonctionnalités essentielles (partage, organisation, sauvegarde) - Classe les documents par catégories clairement définies et adaptées au contexte (administratif, financier, technique...) - Décrit les modalités de stockage et d'accès pour garantir la traçabilité et l'intégrité des données dans le respect du RGPD - Préviend les risques d'erreur ou de perte documentaire par des processus adaptés (sauvegardes automatiques, gestion des versions...) - La production rendue est structurée, complète, claire et précise - Elle démontre une organisation logique et intègre des éléments visuels (tableaux, diagrammes...) pour illustrer le système proposé - La justification des choix est argumentée, en lien avec les besoins spécifiques du secteur et les objectifs de performance
	<p>23. Organiser et centraliser le suivi des flux financiers en utilisant des tableaux de bord et des logiciels comptables pour contrôler les facturations, gérer les paiements,</p>	<p>Voie formative :</p> <p>Format d'évaluation : Mise en situation professionnelle reconstituée - Production technique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Identifie et explique les enjeux liés à la gestion des flux financiers dans une activité de diagnostic immobilier - Précise les obligations légales et réglementaires relatives à la tenue des comptes et au suivi financier

<ul style="list-style-type: none"> - Création de tableaux de bord financiers - Utilisation de logiciels comptables - Planification des relances - Centralisation des certifications et formations - Mise en place de rappels automatisés - Contrôle régulier des obligations - Création d'un inventaire numérique - Planification des contrôles et de la maintenance préventive - Gestion des stocks - Élaboration d'un agenda centralisé - Automatisation des tâches administratives - Gestion des déplacements et des ressources 	<p>analyser la rentabilité, identifier les besoins et les actions à réaliser, afin de maximiser la stabilité économique de l'activité et anticiper les éventuels risques financiers.</p>	<p>Sur la base d'une étude de cas concret visant une activité de diagnostics immobiliers, à partir d'un dossier complet qui lui est remis comportant l'ensemble des éléments utiles et nécessaires, le candidat propose une organisation centralisée de suivi des flux financiers.</p> <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Étude du livret 2 - Entretien avec le jury - Mise en situation professionnelle reconstituée si nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Propose des outils adaptés pour la gestion des flux financiers (logiciels comptables, tableurs...) - Justifie les choix technologiques selon des critères cohérents (facilité d'utilisation, compatibilité, sécurisation des données...) - Réalise des tableaux de bord permettant une visualisation claire des facturations, paiements, indicateurs clés de performance... - Classe les données financières de manière pertinente par catégories logiques (facturations, paiements clients, frais opérationnels...) - Décrit des processus pertinents de suivi des paiements (relances, échéances, prévention des impayés...) - Garantit l'intégrité des données à travers des sauvegardes et une gestion rigoureuse des versions - Établit des indicateurs clés de rentabilité (marge, coûts fixes/variables...) pour évaluer la performance financière de l'activité - Identifie les écarts éventuels entre prévisions et résultats réels, et propose des ajustements pour minimiser les risques financiers - Élabore un plan pour anticiper les risques (trésorerie suffisante, fonds de roulement, saisonnalité de l'activité...) - La production rendue est structurée de manière logique, précise et appuyée par des tableaux, graphiques et/ou exemples concrets - Les besoins, axes d'amélioration et actions à engager identifiées permettent d'assurer la stabilité économique de l'activité - Les explications sont claires et démontrent une compréhension globale des outils et de leur impact sur la stabilité économique de l'entreprise...
	<p>24. Concevoir un système efficace de gestion des obligations professionnelles en intégrant un suivi automatisé des différentes</p>	<p>Voie formative :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Identifie précisément les obligations professionnelles et leurs modalités d'exécution - Précise les conséquences potentielles d'un manquement à ces obligations sur l'activité professionnelle

	<p>modalités et échéances visant notamment le renouvellement des certifications, la formation et le tutorat, en utilisant des outils numériques comme des alertes ou des tableaux de bord, afin de garantir le maintien des compétences, le respect de toutes les exigences réglementaires et légales, ainsi que la conformité et la légitimité de l'activité de diagnostic immobilier, nécessaires à l'exercice de la profession.</p>	<p>Format d'évaluation : Mise en situation professionnelle reconstituée - Production technique</p> <p>Sur la base d'une étude de cas concret visant une activité de diagnostics immobiliers, à partir d'un dossier complet qui lui est remis comportant l'ensemble des éléments utiles et nécessaires, le candidat conçoit un système structuré et automatisé de gestion des obligations professionnelles, garantissant le respect des échéances réglementaires et la conformité légale.</p> <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Étude du livret 2 - Entretien avec le jury - Mise en situation professionnelle reconstituée si nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Propose des outils numériques appropriés pour la gestion des échéances (logiciels dédiés, agendas numériques, systèmes de notifications...) - Justifie avec pertinence ses choix technologiques (simplicité, accessibilité, automatisation, conformité réglementaire...) - Élabore un tableau de bord ou une interface intuitive permettant une visualisation claire des échéances - Programme un système de rappels et d'alertes automatiques (e-mails, SMS, notifications) pour anticiper les délais - Structure les données en fonction des priorités (urgences, fréquences, types d'obligations...) - Organise les échéances par catégorie - Centralise les documents associés et le cas échéant les rend accessibles de manière sécurisée - La production rendue est claire, bien structurée et reflète une compréhension approfondie de la gestion des échéances professionnelles - Les outils proposés sont explicités en détail et sont assortis d'exemples pratiques d'utilisation...
	<p>25. Établir un système de gestion du matériel, des outils de mesure et des EPI, en instaurant des procédures régulières d'inventaire, de contrôle et de maintenance préventive, notamment à l'aide d'un logiciel de gestion spécialisé, afin d'assurer leur bon fonctionnement, leur conformité et leur disponibilité optimale pour garantir des diagnostics précis et</p>	<p>Voie formative :</p> <p>Format d'évaluation : Mise en situation professionnelle reconstituée - Production technique</p> <p>Sur la base d'une étude de cas concret visant une activité de diagnostics immobiliers, à partir d'un dossier complet qui lui est remis comportant l'ensemble des éléments utiles et nécessaires, le candidat conçoit un système rigoureux de</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Décrit les étapes essentielles pour mettre en place un système de gestion cohérent et fonctionnel - Identifie les besoins spécifiques en matériel et équipements de protection liés au métier - Propose une approche méthodique pour organiser, contrôler et maintenir le matériel et les EPI - Intègre des pratiques permettant une gestion efficace à court et long terme - Explique l'approche utilisée pour déterminer les intervalles de contrôle et de maintenance préventive - Identifie les catégories d'équipements nécessaires au métier (outils de mesure, EPI)

	<p>fiables dans des conditions optimum de sécurité.</p>	<p>gestion du matériel, des outils de mesure et des équipements de protection individuelle (EPI), garantissant leur disponibilité, leur conformité, et leur entretien préventif.</p> <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Étude du livret 2 - Entretien avec le jury - Mise en situation professionnelle reconstituée si nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Fournit un plan clair pour centraliser les informations sur l'état, l'usage et la disponibilité des équipements - Propose une organisation structurée pour inventorier, suivre et localiser les équipements - Anticipe les besoins pour éviter les ruptures et garantir la disponibilité en cas d'intervention urgente - Intègre un système de classement logique pour faciliter la consultation et le suivi des données. - Définit les priorités de maintenance et remplacement en fonction des besoins opérationnels - Présente une sélection d'outils numériques adaptés (logiciels de gestion, applications) - Explique comment ces outils permettent d'automatiser certaines tâches (rappels pour maintenance, suivi des stocks...) - Rédige des procédures claires et adaptées pour le contrôle, l'entretien et la réparation des équipements - Respecte les normes en vigueur pour le contrôle de conformité et la sécurité des équipements - Décrit comment les procédures répondent aux obligations légales et réglementaires - Propose un calendrier de vérifications et une méthodologie pour garantir la conformité adapté et pertinent - Anticipe les éventuels dysfonctionnements et propose des solutions correctives claires - Garantit que les équipements sont en conformité pour éviter tout manquement en termes de sécurité - Propose une structuration logique et claire des documents de gestion (fiches d'entretien, inventaire, historique des contrôles...) - Produit des modèles d'inventaire et de fiches d'entretien cohérents et exploitables. - Propose un plan d'action en cas de non-conformité ou de matériel indisponible
--	---	--	---

			<ul style="list-style-type: none"> - Présente une production écrite bien structurée, argumentée et organisée en sections distinctes - Explicite clairement les choix effectués - Conclut par une synthèse démontrant la viabilité et la pertinence du système conçu...
	<p>26. Synchroniser les échéances et modalités commerciales, organisationnelles, techniques et logistiques (renouvellements de certifications, tutorats, missions de diagnostics, révisions de matériel, congés, ...) en établissant un agenda intégré et en automatisant les tâches administratives, afin d'assurer une organisation fluide et éviter les conflits de planning, d'optimiser la mobilisation des ressources, les déplacements et les coûts, de garantir la conformité avec les obligations professionnelles tout au long de l'année.</p>	<p>Voie formative :</p> <p>Format d'évaluation : Mise en situation professionnelle reconstituée - Production technique</p> <p>Sur la base d'une étude de cas concret, à partir d'un dossier complet qui lui est remis comportant l'ensemble des éléments utiles et nécessaires, le candidat conçoit un système de planification complexe permettant de gérer efficacement, de manière fluide et concomitantes, les tâches administratives et professionnelles selon un processus optimisé des ressources et dans le respect des dispositions légales et réglementaires.</p> <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Étude du livret 2 - Entretien avec le jury - Mise en situation professionnelle reconstituée si nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Identifie correctement l'ensemble des éléments constitutifs de l'agenda (renouvellements de certifications, tutorats, missions, révisions matériel, congés...) à partir du dossier fourni - Met en évidence les éventuels conflits ou chevauchements entre ces échéances - Établit un calendrier centralisé cohérent prenant en compte toutes les éléments identifiées - Propose une organisation réaliste qui tient compte des priorités et qui évite les conflits de planning - Intègre des mécanismes d'ajustement pour répondre aux imprévus - Sélectionne des outils numériques pertinents pour le suivi, l'organisation, et l'automatisation de ce qui peut l'être - Explicite clairement les paramétrages d'alertes et de rappels automatiques - Justifie ses choix d'outils (simplicité d'utilisation, efficacité, coût...) - Prend en compte la rationalisation des déplacements, la gestion des temps morts et les éventuelles coordination - Anticipe les coûts liés à l'organisation et démontre leur optimisation - Propose le cas échéant un ajustement des déplacements et des itinéraires visant à réduire les coûts de transport - Démonstre une compréhension claire des obligations légales associées aux échéances (dates limites, documents requis) - Assure une correspondance stricte entre les différents éléments et les exigences réglementaires - La présentation de l'agenda est structurée, lisible et complète

			<ul style="list-style-type: none"> - L'argumentation est pertinente et motive de manière convaincante les choix opérés - La proposition est dépourvue d'incohérences et/ou d'omissions significatives...
<p>Activité 8 : (C27)</p> <p>Dans le cadre de son travail, le diagnostiqueur immobilier développe un réseau de partenariats stratégiques afin de renforcer la visibilité, diversifier les opportunités commerciales, optimiser les offres de services, s'intégrer durablement dans l'écosystème sectoriel, maximiser les retombées commerciales et stratégiques, et assurer la pérennité économique de son activité professionnelle.</p> <p><u>Situations de travail :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'une veille concurrentielle et sectorielle pour identifier des partenariats potentiels - Analyse des retours clients et des tendances du marché pour cerner les besoins de collaborations spécifiques - Évaluation des besoins internes pour déterminer les bénéfices attendus d'un partenariat 	<p>27. Identifier et référencer les partenariats professionnels envisageables, en analysant les besoins et les opportunités corrélés à l'activité, ainsi qu'en mobilisant des ressources sectorielles, afin de nouer des collaborations stratégiques visant à diversifier les sources de clients, optimiser les offres de services, renforcer sa visibilité et pérenniser son activité professionnelle.</p>	<p>Voie formative :</p> <p>Format d'évaluation : Mise en situation professionnelle reconstituée - Production écrite</p> <p>Sur la base d'une étude de cas concret visant une activité de diagnostics immobiliers, à partir d'un dossier complet qui lui est remis comportant l'ensemble des éléments utiles et nécessaires, le candidat identifie et justifie les besoins et opportunités de partenariats professionnels, et décrit notamment le processus d'identification et de référencement</p> <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Étude du livret 2 - Entretien avec le jury - Mise en situation professionnelle reconstituée si nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Identifie les besoins spécifiques de l'activité professionnelle liés aux partenariats - Détecte les opportunités stratégiques pour l'activité en fonction du contexte fourni - Justifie les choix avec des arguments corrélés aux objectifs de développement professionnel énoncés - Propose des ressources sectorielles adaptées pour identifier des partenaires potentiels (annuaires professionnels, associations, réseaux d'entreprises...) - Montre une capacité à exploiter des données issues du dossier pour repérer des acteurs pertinents (fournisseurs, prescripteurs, réseaux locaux...) - Explique comment accéder et établir un premier contact avec ces partenaires - Classe les types de partenariats selon leur nature et leur potentiel stratégique - Élabore un plan de référencement clair et logique pour faciliter la gestion des collaborations - Propose des critères d'évaluation pour mesurer la pertinence et la rentabilité des partenariats identifiés - Rédige une stratégie d'approche claire pour nouer des collaborations (présentation, offre de valeur, canaux de communication...) - Identifie les modalités pratiques de mise en œuvre (contrats, réunions, suivi...) - Suggère des actions spécifiques pour pérenniser les relations établies (reporting, évaluation continue...) - Vérifie la conformité des collaborations potentielles avec les obligations légales de la profession

<ul style="list-style-type: none"> - Consultation des annuaires professionnels, des réseaux locaux ou des plateformes numériques pour repérer des entreprises ou indépendants compatibles - Participation à des salons professionnels ou événements sectoriels pour établir un premier contact - Utilisation de ressources (réseaux) sectorielles - Analyse des compétences, de la réputation et des valeurs des partenaires potentiels pour s'assurer d'une compatibilité stratégique et éthique - Identification des potentiel d'apport mutuels et des bénéfices réciproques, incluant des objectifs communs et des modalités d'échange 			<ul style="list-style-type: none"> - Tient compte des enjeux de confidentialité et d'éthique dans le choix des partenaires - Met en évidence les bénéfices concrets et mesurables pour l'activité - Structure la réponse de manière logique et fluide - Utilise un langage professionnel, clair et adapté au contexte - Appuie les propositions par des éléments concrets tirés du dossier et/ou de données pertinentes
--	--	--	--